

Kris Peeters et le CD&V en porte-à-faux

GOUVERNEMENT Chômage, loyers, sécurité, tax shift... CD&V et N-VA s'affrontent

- ▶ Le profil social du CD&V prend des coups : fin des exemptions familiales pour les chômeurs, indexation des loyers...
- ▶ Après les dissensions sur la sécurité, sur la concertation sociale, et avant le tax shift, le torchon brûle avec la N-VA.
- ▶ Au milieu du jeu, Kris Peeters, vice-Premier, bouillonne.

Une anecdote rend compte de la position « compliquée » dans laquelle se trouve Kris Peeters : à la Chambre récemment, alors que Frédéric Daerden, député PS, interpelle le chrétien-démocrate en lui donnant par inadvertance du « *Monsieur le Premier ministre* », Marcel Cheron lance depuis des bancs écologistes : « Ah !, pour ça, c'est trop tôt ou trop tard ! »... Tout le monde rit. Le vice-Premier CD&V est embarrassé. Renonçant au « Seize » à la formation de la suédoise à la fin 2014, lorsque son parti, créant la surprise, préféra promouvoir Marianne Thyssen au poste de Commissaire européenne, et toujours cité en ex-futur possible Premier ministre, Kris Peeters cherche sa place au sein d'une coalition ancrée à droite. En sa qualité de premier représentant du CD&V, il se doit d'en incarner l'aile gauche - un peu à contre-emploi pour un ex-ministre-président flamand classé le plus souvent au centre droit.

Bref. C'est « compliqué ». Et les dossiers épineux s'accumulent qui fragilisent le CD&V (très attentif aux sondages : la suédoise doit être rémunératrice). La dernière polémique porte sur la suppression d'un droit dont bénéficient les demandeurs d'emploi, qui ne pourront plus en appeler à une

« exemption pour des raisons sociales et familiales », par exemple afin de s'occuper d'un proche malade, ou se consacrer à l'éducation d'un enfant de moins de 4 ans. Les chômeurs devront rester disponibles en toutes circonstances sur le marché de l'emploi. La Ligue des familles, Le Conseil des femmes (frappées de plein fouet par la mesure), les organisations syndicales, dont la CSC au nord (influyente dans le giron du CD&V) ainsi que le PS, le CDH et Ecolo dans l'opposition mobilisent. Dans la majorité, le CD&V se retrouve en porte-à-faux. Face à des partenaires, N-VA et VLD en pointe, le MR en appui, qui maintiennent la ligne tracée par le gouvernement fédéral.

Les services de communication de Kris Peeters, en charge de l'Emploi, ont justifié l'adoption d'une telle mesure, pour des raisons d'économies budgétaires, expliquant que les chômeurs peuvent aisément combiner recherche d'un emploi et responsabilités familiales. Mais le malaise est palpable, alors qu'au sein du gouvernement fédéral, on précise : c'est une décision « *collégiale* », elle s'inscrit dans « *une dynamique générale visant une plus grande activation* » des demandeurs d'emploi, on peut imaginer un « *assouplissement* » chemin faisant, si d'aventure elle devait produire des effets néfastes insoupçonnés, mais jusqu'à nouvel ordre, on en reste là.

A voir. Rendez-vous la semaine prochaine, la « rentrée » fédérale après les vacances. Le CD&V bout. De là à demander, au moins, d'amender la réglementation jugée « *antisociale* » par ses détracteurs, et pour laquelle Servais Verherstraeten, chef de groupe à la Chambre, disait jeudi son hostilité sur le site du *Standaard*...

Quoi qu'il en soit, le CD&V se voit malmené dans le même temps, et pour les mêmes raisons, au sujet d'une autre mesure adoptée par le gouverne-

ment, à valeur hautement symbolique : le saut d'index. En l'occurrence : le saut d'index pour les loyers. A savoir : contrairement au sort réservé aux salaires et aux allocations sociales, le gouvernement Michel n'a pas l'intention de soumettre les loyers au régime sec. Un débat théorique à ce stade, d'une part parce que, sauf retournement de conjoncture économique, il n'y aura pas de saut d'index en 2015 (vu la baisse des prix, il n'y aura pas de dépassement de l'indice pivot cette année, donc pas d'indexation, a fortiori pas de saut d'index); d'autre part parce qu'en vertu de la sixième réforme de l'Etat, la gestion des « baux à loyer » est (sera : il faut appliquer tout cela, ce n'est pas encore le cas) de la compétence des Régions. Reste que le fédéral garde la main pleinement sur le mécanisme d'indexation, et qu'au moins symboliquement, le débat vit donc à cet étage de la maison Belge. Au sein même de la majorité. Où le CD&V et, avec lui, son premier soldat Kris Peeters, peinent à assumer une politique approuvée en conseil des ministres, et qui sert avant tout les intérêts de la droite dans la majorité, à commencer par la N-VA.

Encore elle, toujours elle ! Qui se mue en bête noire pour le vice-Premier chrétien-démocrate. Lequel se plaint en veux-tu en voilà du partenaire nationaliste : de la politique de sécurité trop sécuritaire sous l'effet de Jan Jambon à l'Intérieur, explique-t-on, à l'indifférence du parti de Bart De Wever pour la concertation sociale, confie-t-on, en outre, le torchon brûle.

Ajoutez maintenant la fin des exemptions pour les chômeurs et le maintien de l'indexation des loyers, ainsi que les dissensions ayant trait au futur « tax shift » (taxation du capital ou hausse de la TVA, CD&V ou N-VA ?)... La cohabitation se fait éprouvante. Si ce n'est un jeu de rôles. ■

DAVID COPPI

POLÉMIQUE (I)**Les chômeurs ciblés**

Contrairement aux travailleurs, qui pourront recourir au crédit-temps, prendre des congés ou une interruption de carrière afin de venir en aide à une personne gravement malade dans leur entourage, les chercheurs d'emploi seront privés, eux, de cette « exemption pour des raisons sociales et familiales ». La mesure fait se lever les syndicats, la Ligue des familles, le Conseil des femmes, Ecolo, qui annonce une contre-proposition de loi, le CDH, qui invite Kris Peeters à « revoir sa copie », et le PS, qui, par la bouche de Frédéric Daerden, signale que « 60 % des chômeurs qui doivent s'occuper de leur enfant malade ne toucheront plus d'allocations, on parle de près de 7.000 familles touchées par le gouvernement MR N-VA ».

D.CI (AVEC B.)

POLÉMIQUE (II)**Les loyers indexés**

Le saut d'index, décidé officiellement la semaine prochaine) par le gouvernement Michel, controversé, contesté notamment par les organisations syndicales, s'appliquera aux salaires et aux allocations sociales (nota bene : vu la baisse des prix à la consommation, il n'y aura pas d'indexation, de 2 %, cette année, a fortiori pas de saut d'index, attendu pour 2016). Pas aux loyers. Les propriétaires ne seront pas concernés. C'était écrit. Le *Tijd* a mis l'information en exergue vendredi. Ce qui provoque un tollé, dans les rangs de l'opposition, également côté syndical, et de sérieuses tensions dans la majorité (lire ci-dessous). L'ajustement aux coûts de la vie du prix des loyers a lieu une fois par an, à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat entre le bailleur et le locataire. Cela ne devrait pas changer.

D.CI (AVEC B)